

ÊTES-VOUS ADMISSIBLE À L'AIDE FINANCIÈRE?

Inondation :

1. Comment les eaux de crue sont-elles entrées dans votre maison ou dans votre commerce? (Cochez la case appropriée.)

Colonne A

Fissures dans le mur

Fissures dans le plancher

Fenêtres

Entrées de porte

Colonne B

Toilettes

Siphons de sol

Puisard

Autres tuyaux

Si l'eau est entrée dans votre maison ou dans votre commerce par l'une des voies indiquées dans la colonne B, il se peut que les dommages soient couverts par votre police d'assurance.

2. Réclamations des propriétaires-occupants

S'agit-il de votre résidence principale? Oui Non

Si vous avez répondu **non**, vous n'êtes pas admissible à une aide financière.

3. Réclamations pour petite entreprise

a. Êtes-vous l'exploitant quotidien de l'entreprise? Oui Non

b. Obtenez-vous 50 % ou plus de votre revenu de cette entreprise? Oui Non

c. Êtes-vous l'actionnaire majoritaire? Oui Non

Si vous avez répondu **non** à l'une des questions ci-dessus, vous n'êtes pas admissible à une aide financière.

4. Immeubles locatifs (propriétaire)

Êtes-vous le principal propriétaire de l'immeuble locatif? Oui Non

Obtenez-vous 50 % ou plus de votre revenu de cet immeuble locatif? Oui Non

Si vous avez répondu non à l'une des questions ci-dessus, vous n'êtes pas admissible à une aide financière.

5. Si vous êtes locataire, vous pourriez être admissible à une aide financière pour le contenu, à condition que vous répondiez aux critères établis.

Communiquez avec Services Nouveau-Brunswick (SNB) au 1-888-298-8555 si vous avez des questions concernant les critères d'admissibilité à l'aide financière.